Image not found or type unknown

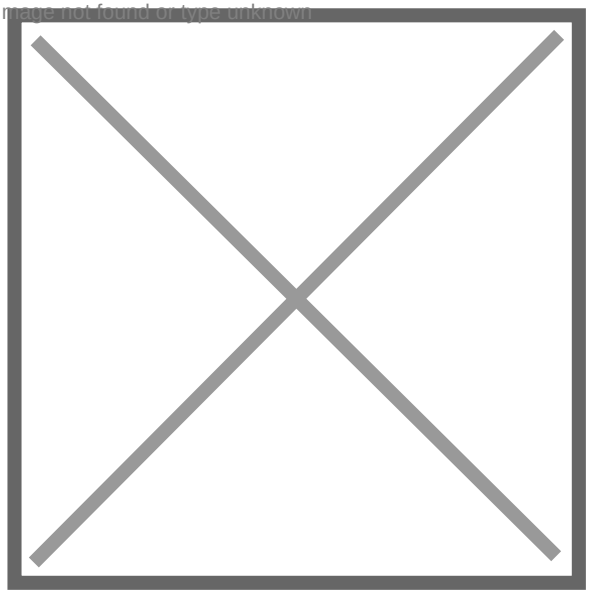

Séparation que faire pour etre dans mes droits

Par **lydia**, le **04/07/2011** à **15:43**

Bonjour,
Je viens de prendre des "vacances" chez mon frère en Alsace, pour prendre du recul moi et mon mari sur notre situation familial.Effectivement ayant des problèmes de santé , mon mari ne supporte plus de me voir souffrir et ayant un penchant pour l'alcool on s'engueule assez fréquemment. Avec des mots assez blessants des deux côtés. Donc nous avons décidé d'un commun accord que nous allons nous séparés. Je vais redescendre fin juillet et certainement faire mes affaire pour m'installer "peut être" du côté de chez mon frère. Je voudrais savoir que faire pour que mon mari ne me fasse pas un "petit dans le dos" comme on dit!! Quel procédure à suivre. Merci de me répondre assez vite , cordialement.

Me Mouveaux

Par **mimi493**, le **04/07/2011** à **18:22**

Prendre un avocat déjà
Ne pas l'avertir à l'avance, histoire de retrouver vos affaires au moment de vouloir les emmener

Par **cocotte1003**, le **04/07/2011** à **19:40**

Bonjur, pour etre réglo, il faut attendre la premier audience du divorce ou le juge décjdera de la résidence séparée. De toutes façons pour divorcer il vous faudra un avocat, allez donc en voir un tout de suite et mettez à l'abri les papiers tel que les factures de se que vous avez acheté, les feuilles de paie....cordialement

Par **lydia**, le **07/07/2011** à **14:01**

Merci de vos conseils mais je suis déjà partie en"vacance" et doit retourné dans le domicile conjugal une à deux semaines!!! Est-ce que je doit pas le signaler à la gendarmerie?? Et bien sur prendre un avocat!! Merci à tous d'avoir répondu si vite!!!

Par **mimi493**, le **07/07/2011** à **15:00**

Pourquoi vouloir le signaler à la police ???
Vous êtes en droit de vivre là où vous voulez. Quitter le domicile conjugal est une faute uniquement dans le mariage.

Par **cocotte1003**, le **07/07/2011** à **15:02**

Bonjour, non pas besoin de sign&ler quoi que ce soit à la gendarmerie. Mais avant de quiter définitivement le domicile conjugal , allez voir votre avocat car vous risquez un abandon de domicile conjugal pas tres bien vu par les juges, si évidement vous etes mariée, cordialement

Par **lydia**, le **15/07/2011** à **08:41**

Merci de vos conseil, car effectivement je suis mariée sinon la question n'aurai pas lieu. Est-ce que je peux le signaler de n'importe laquelle gendarmerie? Je vous remercie pour vos réponses.

Par **pascaline07**, le **15/07/2011** à **12:33**

bonjour lydia

pourquoi tu veux le signaer à la police ! il ne pourrons rien faire !!!
si vous êtes d'accord pour vous séparer ?

allez voir un avocat, si il y du dialogue parler ensemble de ce que chacun veut et tout ira bien

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

ne quitte pas le domicile conjugale comme ça, trouve une association qui aide les femme

peut être le CIDFF association qui peut t'aider dans les démarches pour te séparer.

Bon courage à toi

Par **pascaline07**, le **15/07/2011** à **12:35**

bonjour lydia

pourquoi tu veux le signaer à la police ! il ne pourrons rien faire !!!
si vous êtes d'accord pour vous séparer ?

allez voir un avocat, si il y du dialogue parler ensemble de ce que chacun veut et tout ira bien

ne quitte pas le domicile conjugale comme ça, trouve une association qui aide les femme

peut être le CIDFF association qui peut t'aider dans les démarches pour te séparer.

Bon courage à toi

Par **lydia**, le **16/07/2011** à **23:01**

Merci Pascaline mais je suis déjà en "vacance en Alsace chez mon frère". Je retourne chez moi fin juillet pour un examen de santé et pour déménager sur l'Alsace. Mon fils de 14 ans ne veux plus resté avec moi alors qu'au début ill voulais bien mais "les copains" alors qu'il à peur de son père mais là il est redevenu gentil et généreux!!!! Alors quoi faire?? J'ai besoin de lui affectivement et moralement. De plus ma santé ne me permet pas de resté toute seul!! Alors que faire ????

Par **mimi493**, le **17/07/2011** à **00:54**

[citation]De plus ma santé ne me permet pas de resté toute seul![/citation] vous comptez sur un enfant de 14 ans pour veiller sur vous ???
Ce n'est pas le role d'un enfant

Par **lydia**, le **17/07/2011** à **09:51**

juste de faire le 18 en cas d'aggravation, est-ce possible??

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

Par **mimi493**, le **17/07/2011** à **11:41**

Le problème n'est pas là, vous dites que vous voulez que votre fils vive avec vous, uniquement parce qu'il vous faut un garde-malade. Soyez sur qu'avec un tel argument, le juge n'aura qu'une idée, le confier à son père.

Et vous ferez comment quand il sera à l'école ? Quand il sortira avec les copains ? quand il aura 18 ans et qu'il n'aura de cesse que de partir pour ne plus être le garde malade de sa mère ? quand il sera avec son père (comme par exemple, tout le mois de juillet) ? Sans compter qu'on peut alors se demander si vous êtes apte à avoir la résidence de l'enfant.

Vous devez trouver une solution qui ne dépende pas de votre fils (pour son propre équilibre), comme un bip d'alerte

Par **lydia**, le **18/07/2011** à **15:18**

oui c'est vrai mais c'est plutôt moralement que j'ai besoin de lui car le cas c'est déjà posé il pars avec ses potes pour se baigner, sors au ciné avec ses potes en passant par le Mc do. Il est scolarisé et mange à la cantine donc je suis seul toute la journée car mon mari travail aussi !! Le problème n'est pas d'avoir un garde malade!!! Mais on m'arracherais mon coeur de mère et je pense que je n'ai pas besoin de ça en se moment. Bien sur que je sais qu'il partiras quand il auras 18 ans(et encore pour l'instant il n'est pas intéressé par les filles mais ça viendras). Mais pour l'instant je doit prendre mes marques. Ma fille de 22 ans est resté dans le sud avec son chéri, mon fils de 16 ans continu 1 ans d'étude pour finir ce qu'il as commencer et mon dernier de 14 ans j'estime qu'il doit rester avec moi ce qui n'empêche qu'il iras en vacances chez son père. Mais sachant que son père boit beaucoup et qu'il ne faut rien dire sinon sa part vite, sachant qu'il à des mots blessant envers les enfants du genre "je vais te péter la gueule"ou "te la défoncé" "si tu continue comme ça je vais te buter" cela n'as rien de rassurant ni pour l'enfant ni pour moi!!! Mon fils me dit que papa à changer qu'il ne bois qu'un verres et qu'il deviens généreux, je m'inquiète et m'interroge pour la suite des évènements. J'en ai parlé à ma psy de la douleurs et elle s'inquiète aussi et trouve qu'il y as danger pour l'enfant !! Alors que faire ? Son père à fait deux ts, il as même dit devant les garçons qu'il recommencerais et ne se raterais pas, puis des excuses deux jours plus tard !!! De toute façon je redescend le 31 et je verrais avec son père" qui voulais qu'on se quitte sans se fâché" et je ramènerais mon fils à la raison et le grand dans une chambre d'étudiant ou un studio, Je pense que c'est ce que je vais faire;;;;;

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés